

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

48, Rue Ernest-Renan, 92 MEUDON

BUT :

Préserver ce qui reste de verdure à Meudon et aux environs

Obtenir de la Mairie et des Pouvoirs Publics que soient protégés les sites situés sur la Commune

Bulletin n° 5

Avril 1967

*Aux Membres du Comité de Sauvegarde
des Sites de Meudon et Bellevue*

Mesdames et Messieurs,

Beaucoup d'entre vous savent sans doute que notre excellent Président, M. Guillaud, a dû, pour des raisons de santé, heureusement provisoires, renoncer à son poste. Il a été nommé Président d'Honneur. Ayant reçu la mission de lui succéder, je m'appliquerai à la remplir de mon mieux.

Le Comité des Sites a été créé pour aider les Autorités constituées à veiller sur Meudon-Bellevue et ses environs et en particulier à transmettre intacts aux générations futures les trésors prestigieux que notre Ville tient de son très noble passé. Comme vous pourrez à nouveau vous en rendre compte à la lecture de ce bulletin, notre Comité a obtenu, ou contribué à obtenir, des résultats importants.

Certains de nos concitoyens s'emploient avec beaucoup de dévouement à poursuivre la réalisation de ses buts. Leur action sera facilitée s'ils peuvent se présenter comme les mandataires de très nombreux Meudonnais fort attachés aux causes qu'ils défendent.

Je vous demande donc d'être pour notre Association des membres vraiment actifs, de suivre avec intérêt ses efforts, de vous acquitter régulièrement de sa cotisation annuelle (ce qui est bien la plus élémentaire des preuves d'intérêt), de présenter aux membres de son Bureau que vous connaissez, ou sinon à son secrétaire général, M. Susse (6, rue du Bel-Air), les suggestions que vous souhaitez voir retenues, et enfin de faire du « recrutement », de chercher à déterminer de nouvelles adhésions.

D'avance merci.

Le Président,
J. Huré.

Comité de Sauvegarde des Sites de MEUDON-BELLEVUE

(Réunion du 27 février chez M. Huré, Président)

Présents : M^{lle} Mauriange; MM. Huré, Cossé, Guislain, Bâcle, Berger, Julien-Laferrière, Susse, Alland, Soulé.

Excusés : MM. Piaux, Coup de Fréjac, Tarbé de Saint-Hardouin.

Absent : M. Griesbach.

1° - M. Susse lit le compte rendu de la dernière réunion.

2° - M. Huré met au courant de la visite qu'en compagnie de M. Guislain il a rendue à M. Leduc, Député-Maire de Meudon, le 16 janvier 1967 :

a) M. Leduc s'est déclaré tout à fait disposé à agir vis-à-vis du Comité de Sauvegarde dans un esprit de collaboration et de bonne entente.

b) Un architecte-urbaniste, M. Grillot, a été désigné pour Meudon.

M. Leduc compte fournir à M. Grillot, dans un délai de 3 mois, les principes que la Municipalité recommande et ses suggestions.

Assez prochainement, M. Guislain sera convoqué par les Services Techniques de la Municipalité pour qu'il leur fasse connaître les idées du Comité à cet égard.

c) M. Leduc a repris les desiderata qui ont été émis par le Bureau du Comité lors de sa réunion du 3 décembre 1966. Il va envoyer à M. Huré les réponses qu'il peut y faire.

d) M. Leduc revient sur la question de la Villa Molière.

Il a toutes les autorisations pour réaliser le projet prévu. Néanmoins, il confie à M. Huré les plans de ce projet de façon à connaître officiellement l'opinion du Comité sur celui-ci.

Il fait valoir en particulier que la construction proposée à côté et dans le style de la Villa Molière sera en retrait sur celle-ci et donc ne la défigurera point.

M. Huré lui a promis que le Bureau du Comité examinerait la question lors de sa réunion de fin février.

3° - M. Huré a vu M. Dobel, Maire Adjoint.

M. Dobel lui a indiqué que le projet actuel sur la Villa Molière est dû à M. Delaunay, Architecte en Chef des Bâtiments Nationaux à Versailles, qui l'a établi après être venu voir les lieux sur place avec la Commission des Sites de Seine-et-Oise. C'est au cours de cette visite qu'il a été suggéré de construire à côté de la Villa Molière, et en retrait, un immeuble d'accompagnement qui évitera qu'elle ait l'air isolée et procurera quelques logements supplémentaires bien utiles à Meudon.

Devant la Villa, au-delà de la rue des Pierres, il y aura un grand espace vide avec des jardins allant aux pieds des deux immeubles qui sont, l'un récemment terminé, l'autre en construction.

La rue des Pierres passera devant la Villa Molière, puis devant le petit jardin de la future villa voisine et ira rejoindre

une voie nouvelle qui la réunira à l'entrée des jardins de l'Observatoire, le long du mur qui vient d'être construit en bas de ces jardins.

M. Guislain a réuni un groupe de travail pour préparer l'avis à fournir à M. Leduc. Ce groupe de travail est arrivé unanimement à la conclusion qu'il n'y avait pas lieu de faire d'objections au schéma proposé, sous la seule réserve qu'on renonce à créer la route prévue sur certains plans, qui devait partir de Trivaux et rejoindre le haut de la rue des Pierres et la voie nouvelle précitée.

Cette route aurait le double inconvénient de couper en deux le magnifique ensemble ancien que doivent constituer les jardins de l'Observatoire et la Villa Molière, et aussi d'amener dans l'avenue du Château un gros trafic automobile qui n'est certainement pas souhaitable.

Le Bureau du Comité se rallie à l'opinion du groupe de travail de M. Guislain, M. Huré écrira dans ce sens à M. Leduc.

4° - M. Huré annonce qu'il a reçu la lettre de M. Leduc qui lui avait été promise lors de sa visite du 16 janvier.

En ce qui concerne la protection de la forêt de Meudon, M. Huré rappellera à M. Leduc une proposition de M. Berger qui n'a pas reçu de suite jusqu'à présent.

Il s'agissait d'organiser un service municipal d'enlèvement des objets de rebut encombrants (carcasses de voitures, lits métalliques, gravats, etc.) qui pourrait avoir lieu plusieurs fois par an avec affichage préalable de sa date.

En ce qui concerne l'abreuvoir de la rue de la République, M. Huré proposera que l'aménagement prévu comporte, si possible, des bancs et de la verdure dans la partie supérieure de l'abreuvoir et des bancs, des bacs à sable et une fontaine dans la partie inférieure (1).

5° - M. Huré demandera à M. Leduc qu'une solution soit trouvée, si possible, pour faire disparaître les « ruines désolées » et la petite « forêt vierge » qui se trouvent au coin de la rue Marcel-Allégor et de la place du Président-Wilson. Elle donnent aux Parisiens qui

arrivent à Meudon de ce côté une impression pitoyable. Il s'agit en la circonstance d'une propriété privée sur laquelle la Municipalité n'a pas beaucoup, et même probablement pas du tout, de moyens d'action. M. Huré priera M. Leduc de regarder à nouveau si dans l'intérêt de Meudon il n'est vraiment pas possible de supprimer un pareil « chancre ».

« (Renseignements pris, ces « ruines » et cette « forêt vierge » sont ce qui reste de l'hôtel de la Tête Noire qui a été détruit en 1942 lors du bombardement des Usines Renault... Les propriétaires sont encore en litige avec les Pouvoirs Publics pour la détermination de l'indemnité de reconstruction à laquelle ils ont droit, et ils ne peuvent prendre aucune décision tant que ce litige n'est pas réglé... Nous allons voir s'il est possible de hâter les choses.) »

M. Huré signalera aussi que la balustrade en fer forgé qui ferme le balcon donnant de l'étage supérieur de la place du Président-Wilson sur Paris est en très mauvais état et que plusieurs de ses pièces ont disparu. On a bien bouché le vide, dangereux, par une clôture de bois ou de fer, mais celle-ci n'est pas digne de Meudon. M. Huré demandera également à M. Leduc de bien vouloir faire réparer cette balustrade.

Enfin, M. Huré signalera également à M. Leduc une suggestion qui sort un peu des attributions du Comité de Sauvegarde, mais dont l'application rendrait un service important à un grand nombre de Meudonnais qui se rendent chaque matin à leur travail en voiture et qui descendent de Meudon sur Sèvres par l'avenue de la Division-Leclerc de Sèvres.

Cette avenue est alors tout à fait insuffisante pour le trafic qui y passe, ce qui donne lieu à de nombreux et fréquents embouteillages par lesquels un temps précieux se perd.

Il ne serait peut-être pas impossible de diminuer ces embouteillages en ouvrant au trafic de descente la petite rue Diderot de Sèvres qui réunit l'avenue de la Division-Leclerc et la Grande-Rue de Sèvres, mais qui est réservée au trafic de montée par un règlement de sens unique.

M. Huré priera M. Leduc de bien vouloir demander à son collègue de Sèvres si la suggestion qui vient d'être résumée

(1) Pour les jeux des enfants.

ne pourrait pas être retenue.

6° - M. Guislain rend compte de l'état des projets sur l'avenue du Château.

Il a vu le 20 février M. l'Architecte Rémondet et son adjoint M. Odoul. Il s'est mis d'accord en principe avec eux sur le projet suivant qui constitue un très gros progrès par rapport à celui qui avait tant inquiété les Meudonnais :

- les arbres ne seront pas systématiquement abattus, mais remplacés progressivement au fur et à mesure des nécessités. Les nouveaux seront replantés aux mêmes emplacements que leurs prédécesseurs;
- le stationnement sera interdit sur l'ensemble de l'avenue, par contre des facilités seront données aux riverains pour qu'ils puissent faire pénétrer leurs véhicules à l'intérieur de leur propriété;
- la plus grande surface possible sera conservée en gazon et plantation, par limitation au strict minimum des surfaces renforcées;
- l'éclairage public sera principalement destiné à la circulation des piétons.

Ces principes se traduiront par la création, de part et d'autre de l'avenue, d'un trottoir réservé aux piétons, d'une largeur de 3,50 m, sur lequel sera implanté l'éclairage public et, le long de ce trottoir, d'une voie de desserte des riverains, de largeur réduite (3,50 m), fonctionnant à sens unique et conçue de telle sorte que le stationnement des véhicules n'y soit pas possible.

De chaque côté de l'avenue, l'ensemble de ce trottoir et de cette voie de desserte d'une largeur totale de 7 m, sera implanté dans l'axe du terrain qui est situé entre les deux rangées d'arbres.

Il est à noter que la circulation longitudinale étroite, permettant la desserte des riverains, semble préférable à la réalisation de nombreuses liaisons perpendiculaires entre la chaussée centrale et les propriétés riveraines.

La chaussée centrale reste en l'état actuel, le gazon continuant à venir buter contre le bord du trottoir.

Le Bureau félicite M. Guislain du ré-

sultat qu'il a obtenu et lui demande d'en suivre l'exécution qui continue à poser un problème de financement.

7° - M. Berger souligne l'intérêt du rapport établi par un haut fonctionnaire des Monuments Historiques, sur demande du Ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles et qui doit être soumis prochainement à la Commission des Sites de Seine-et-Oise.

8° - M. Cossé signale que le bruit court qu'une usine Olida va être construite dans l'avenue du Bois à Meudon.

M. Huré s'informerait auprès de M. Dobel de l'exactitude de ce bruit.

(Renseignements pris, il ne s'agit pas d'une usine mais d'un petit atelier de salaison et de fumure de la viande de porc, qui sera d'ailleurs construit par une société beaucoup moins importante qu'Olida. Toutes les précautions ont été prises, affirme-t-on, afin d'éviter tout inconvénient pour le voisinage.)

9° - En l'absence de M. Coup de Fréjac l'étude du programme d'activité du Comité pour 1967 et d'un plan de propagande est reporté à la prochaine réunion.

M. Huré transmettra à M. Coup de Fréjac les suggestions de M. Susse sur ce plan.

10° - M. Soulé est nommé animateur de quartier.

11° - Le trésorier, M. Alland, signale que l'actif en caisse se monte à 3.393,50 F.

12° - Il est entendu que les réunions suivantes auront lieu chez M. Huré tous les deux mois, le dernier lundi du mois, à 21 h, que les membres du Bureau qui ne pourront pas s'y rendre y délégueront un remplaçant, que des compte rendus des réunions seront, jusqu'à nouvel avis, adressés à chaque membre du Bureau, et enfin que les Bulletins paraîtront tous les quatre mois, de façon qu'on puisse y insérer le compte rendu de deux réunions.

La séance est levée à 23 h 15.

Liste des monuments historiques et sites protégés

Le Comité, essentiellement préoccupé d'éviter de nouvelles dégradations du patrimoine historique de la commune de Meudon et de ses abords, est intervenu auprès des Monuments Historiques pour connaître les sites et monuments qui font actuellement l'objet d'un classement ou d'une inscription à l'inventaire des sites.

Cette liste, à laquelle nous nous efforcerons de faire ajouter progressivement les lieux les plus prestigieux qui ont jusqu'à ce jour été négligés, est aujourd'hui la suivante :

HAUTS-DE-SEINE

— MEUDON —

— Domaine de Meudon : Orangerie (intérieur et extérieur, y compris le mur de soutènement); grotte au-dessus de l'Orangerie (intérieur et extérieur), y compris les escaliers d'accès à la deuxième terrasse et le mur de soutènement de la grande terrasse; mur de soutènement de l'ancien château décoré de contreforts en forme de gaine et surmonté par une balustrade; mur et porte d'entrée de la cour des communs; deux pavillons de garde à l'entrée des terrasses; sol des deux terrasses, des jardins et de l'avenue qui conduit au château (Cl. M.H. 4 janvier 1956). Ensemble du domaine (S. Ins. 16 décembre 1937). Ensemble formé par une zone de 100 mètres de part et d'autre de l'avenue du Château, telle qu'elle est délimitée sur le plan annexé à l'arrêté (S. Ins. 9 octobre 1958).

— Perspective de la terrasse, comprenant : 1°) la partie du parc de Chalais-Meudon, délimitée par deux lignes imaginaires prolongeant en direction de l'Observatoire les bordures est et ouest du Tapis-Vert; 2°) le bassin hexagonal et ses abords sur une profondeur de 100 mètres (S. Ins. 30 décembre 1937). Terrains situés dans la perspective de la terrasse de Meudon. Voir Clamart (Seine).

— Propriété de Rodin (S. Cl. 11 mars 1911).

— 27, avenue du Bel-Air : boiseries et décorations Louis XVI, provenant du Salon de l'Hôtel Paisant à Caen (Calvados) (Cl. M.H. 6 octobre 1958).

— 29, rue Charles-Infroit. Lieudit « Fleury » villa Van Doesburg (Inv. M.H. 28 décembre 1965).

— 1) 22, rue de l'Orphelinat (propriété de M. PAUMIER) Section D, parcelles numéros 699 à 702, 718 à 721, 728, 729p, 731 à 733, 740.

— 2) La Source, 24, rue de l'Orphelinat Section D, parcelles numéros 722 à 727 (S. Cl. 9 janvier 1961).

— 11, rue des Pierres. Maison d'Armande Béjart (Cl. M.H. 17 avril 1891).

— 13, route de Vaugirard. Maison de Plaisance de J.-J. Huve (Cl. M.H. 12 mars 1945).

— 59, rue des Gardes, à Bellevue. Pavillon : petit salon (Inv. M.H. 27 janvier 1948).

— Etang des Fonceaux (S. Ins. 30 juillet 1945).

**

MEUDON et SEVRES

— Bords de Seine faisant face à l'île Seguin : immeubles nus et bâtis sis à l'intérieur d'un périmètre délimité par le pont de la R.N. n° 10, dit « Pont de Sèvres », la Grande-Rue de Sèvres, l'avenue et la Grande-Rue de Bellevue l'avenue Galliéni, le chemin de fer de Paris-Montparnasse à Versailles, la route des Gardes, le chemin de fer de Puteaux à Issy-Plaine jusqu'à la limite des communes de Meudon et de Sèvres, de cette limite jusqu'à la limite départementale, et de la limite départementale jusqu'au pont de Sèvres, point d'origine à l'exclusion du domaine de Brimbordon à Sèvres classé en 1958 (S. Ins. 20 octobre 1941).

Meudon, le 20 février 1967

Monsieur COQUAND,
Directeur des Routes
Ministère de l'Équipement,
Boulevard Saint-Germain
PARIS

MEUDON-LA-FORET

S'il n'y a pas de monument ou de site à classer ou à protéger à Meudon-la-Forêt, il y existe des problèmes qui présentent le plus grand intérêt pour ses habitants. L'un d'eux est la liaison avec le Pont de Sèvres; celle-ci est tout à fait insuffisante, la circulation sur la route des Bruyères est bouchée matin et soir, c'est pourquoi le Comité est intervenu auprès de la Direction des Routes :

Monsieur le Directeur,

A de nombreuses reprises notre Comité a reçu des plaintes émanant d'habitants de Meudon-la-Forêt qui éprouvent de plus en plus de difficultés à descendre au Pont de Sèvres vers Paris.

En effet, la seule rue praticable est la route des Bruyères qui descend du Bois de Meudon (Petit-Clamart) à Sèvres. La circulation y était déjà difficile il y a 10 ans. Depuis, plus de 20.000 habitants

sont venus s'installer à Meudon-la-Forêt et rien n'a été fait pour faciliter la liaison avec le Pont de Sèvres.

Toute la banlieue au-delà du Petit-Clamart et tout le plateau de Villacoublay se construisent rapidement.

C'est pourquoi nous venons vous demander dans quels délais vous estimez que le projet d'élargissement de la route des Bruyères sera réalisé. Des services nous ont parlé de 7 ans, ce qui semble impensable étant donné les problèmes que ce trajet pose à une population de plus en plus dense.

Nous espérons qu'il vous sera possible de nous donner de meilleures nouvelles et d'accélérer, dans toute la mesure du possible, la réalisation d'un projet déjà très ancien.

Un chef-d'œuvre de l'art de Le Nôtre à l'abandon

Le Comité de Sauvegarde de Meudon est intervenu activement auprès du Ministre d'État chargé des Affaires Culturelles, afin d'attirer son attention sur l'impérieuse nécessité de protéger le grand arc de cercle qui domine la Vallée de la Seine au sud-ouest de Paris, et qui comprend l'amphithéâtre naturel des collines et plateaux boisés de Clamart, Meudon et Saint-Cloud.

Ces démarches auprès des instances les plus compétentes ont abouti à la désignation d'un haut fonctionnaire des Monuments Historiques auquel il a été demandé de réaliser une enquête approfondie et de suggérer un programme qui préserve pour les habitants de ce secteur « le droit à l'air, à la lumière, au calme, à la verdure, et aussi à la beauté dont les hommes ont besoin ».

Ce rapport, dont les conclusions seront soumises aux instances officielles (Commission des Sites, Municipalités, Département, District, Ministères) a très largement tenu compte des opinions et des suggestions faites par le Bureau du Comité de Sauvegarde. Il nous est donc particulièrement agréable d'en citer, ici, les grandes lignes :

Dans une première partie, le rapport constate la dégradation progressive et

constante de la perspective grandiose de Meudon créée au XVII^e siècle.

- Etablissement militaire installé aux abords de la pièce d'eau hexagonale.
- Construction provisoire d'un établissement public.
- Caractère « désastreux » des blocs d'habitation qui altèrent profondément la perspective prolongeant l'allée du Château et l'Orangerie.
- Menace constituée par le tracé probable d'une voie à grande circulation à travers la Butte de Brimbordon.
- Démolition des rares vestiges du Château de Bellevue.

Dans une seconde partie, le rapport suggère deux mesures de sauvegarde immédiate et d'aménagement du site qui « devraient être entreprises et réalisées dans les plus courts délais ».

- a) SAUVEGARDE IMMÉDIAT (il s'agit d'une mesure administrative).
- Étendre la protection, au titre des sites, de la totalité des bois de Clamart, Meudon, Viroflay, avec zone de bordure suivant la topographie.
 - Classement d'urgence parmi les monuments historiques de la totalité du Château de Meudon (parc et ter-

rasse). « Cette mesure est indispensable car la surveillance des abords (zone de 500 mètres) permet, seule, la sauvegarde du site. »

b) AMÉNAGEMENT DU SITE.

Le domaine de Meudon qui appartient à l'État (Éducation Nationale) donne, faute de crédits, « l'impression d'un triste abandon qui rend misérable l'un des chefs-d'œuvre de l'art de Le Nôtre ».

Il convient :

- d'élaborer un programme prioritaire de nettoyage, dégagement, plantation et aménagement général du domaine.
- d'établir d'urgence le plan d'urbanisme de la région qui limite les zones de construction et qui permette « de créer des villes-parcs intégrées dans le site sans détruire son caractère boisé ».

**

Le rapport conclut qu'il s'agit d'un « cas typique de la mutation d'un site naturel et urbain répondant aux préoccupations de tous ceux qui attendent des Affaires Culturelles une solution raisonnable de sauvegarde efficace et réelle et de création ».

Conseil de Direction du Comité de Sauvegarde

Le Conseil de Direction du Comité de Sauvegarde est composé comme suit :

Présidents d'honneur :

- M. Puaux, Ambassadeur de France;
- M. Guillaud, Directeur de Recherche au Centre National de la Recherche Scientifique.

Président : M. Huré, ancien Ingénieur du Corps des Mines, Président de la Société Française des Pétroles B.P.

Vice-Président délégué : M. Coup de Fréjac.

Vice-Président : M. Berger.

Vice-Président : M. Julien Laferrière.

Secrétaire Général : M. J. Susse.

Trésorier : M. Alland.

Membres : M^{me} Giry-Gouret; M^{lle} Auboyer; MM. Ader, Bégué, Général Brunet, de Cagny, Chevalier, Cossé, Guislain, Laurent, Normand, Odier, Rimsky, Roux-Devillas, Sentis, Soulé, Tarbé de Saint-Hardouin, de Traverse, Watine.

Présidents des Groupes de Travail :

- *Sauvegarde* : M. Berger.
- *Urbanisme* : M. Guislain.
- *Information et Propagande* : M. Coup de Fréjac.
- *Jeunesse* : M. Sentis.

Conseillers techniques :

- M^{me} Billaudot, Conseillère juridique;
- M. Gauier, chargé des relations avec la Municipalité;
- M. Griesbach, chargé de Meudon-la-Forêt.

ANIMATEURS DE QUARTIER

Dans le but d'établir de meilleurs contacts avec les membres du Comité et les habitants de Meudon, le territoire de la Commune a été divisé et les animateurs de quartier ont choisi plusieurs adjoints pour les aider dans leur tâche.

Les membres du Comité sont donc priés de prendre contact avec eux et de leur signaler tous les faits rentrant dans le programme du Comité.

MEUDON-CENTRE : M. Raymond Cossé, 60, avenue Jean-Jaurès, OBS. 25-04.

Adjoints :

- M. Dupré-Latour, 11, rue Nouvelle;
- M. Guibert, 5, avenue Le Corbeiller.
- M. Kieffer, 36, route des Gardes;
- M. Cavalier, 85, avenue de la République;
- M. Blebois, 12 *bis*, rue du Général-Gouraud;
- M. Schock, 20, boulevard des Nations-Unies.

MEUDON-LA-FORET : M. Claude Griesbach, 7, rue de Roseraie, REN. 77-66.

Adjoints :

- M. Broyard;
- M. Sabatier.

MEUDON-VAL-FLEURI : M. Coup de Fréjac, 29 rue de l'Orphelinat, OBS. 23-32.

Adjoints :

- M. Soulé, 2, rue des Châtaigniers, OBS. 35-84;
- M. Roux-Devillas, 1, rue des Fougères.

MEUDON-BELLEVUE : M. Tarbé de Saint-Hardouin, 11, avenue Brimborion à Sèvres, 027-19-56.

Adjoints :

- M^{lle} Guitard, 4, rue Marcel-Allégor;
- M. Galibert, 25, rue Ernest-Renan;
- M. Bordet, 26, rue Edouard-Laferrière;
- M. Masse, 11, rue du Hameau;
- M. Bacle, 3 *bis*, rue de l'Abbaye;
- M. Frémont, 25, rue Ernest-Renan.

BAS-MEUDON : M^{lle} Edith Mauriange, 12, sentier des Blancs OBS. 02-85.

Adjoints :

- M. Harry-Travers, 33, route des Gardes, OBS. 00-73;
- M. Remon, 4, route des Gardes.

APPEL DU TRÉSORIER :

Nous prions tous les membres du Comité qui n'ont pas encore réglé leur cotisation 1967 de bien vouloir adresser celle-ci au trésorier, M. Bernard Allond, 13, rue de Bel-Air, 92 - Meudon, par chèque ou d'en verser le montant au Compte Courant Postal 22.465-15 Paris, Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, 48, rue Ernest-Renan, 92 - Meudon.

Le montant des cotisations a été fixé comme suit :

Membre bienfaiteur : 50 F

Membre actif : 10 F

Membre adhérent : 2 F

COMITÉ DE SAUVEGARDE
DES SITES DE MEUDON:

48, rue Ernest-Renan

BELLEVUE — Seine-et-Oise

BUT :

- Préserver ce qui reste de verdure à Meudon et aux environs.
- Obtenir de la Mairie et des Pouvoirs Publics que soient protégés les sites situés sur la Commune, etc...

BULLETIN D'ADHESION (ou de renouvellement pour 1967)

M. (Nom)

Prénom

Adresse

Téléphone

Profession

désire participer à l'action du Comité de Sauvegarde et demande à être inscrit comme membre

Date :

Signature,

Cotisations : Membre Bienfaiteur : 50 F
Membre Actif : 10 F
Membre Adhérent : 2 F

par chèque ou mandat au nom du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon-Bellevue, C.C.P. PARIS - 22.465 - 15.